

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
de BEAUVAIS

COMMUNE
DU MONT SAINT ADRIEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE**

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la commune du Mont Saint Adrien,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet

VU la Loi de 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

CONSIDERANT que la réparation d'une conduite télécom par la société SEI, 20 Boulevard de la république 92210 SAINT CLOUD constitue une gêne pour les usagers ;

ARRETONS :

- **Article 1** : pendant la durée des travaux, du 19 Septembre 2022 au 09 Octobre 2022, basculement de circulation sur chaussée opposée 108 chemin de saint germain 60650 Le Mont Saint Adrien.
- **Article 2** : le chantier empiètera sur la chaussée, une largeur de 3m sera maintenue.
- **Article 3** : la circulation sera dans le sens des points repères décroissants et la vitesse sera limitée à 30km/h.
- **Article 4** : la matérialisation de ces restrictions sera effectuée par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux sur le chantier et à l'approche du chantier. Les agents travaillant sur l'emprise du domaine public devront obligatoirement être munis d'un baudrier.
- **Article 5** : la circulation sera rendue tous les soirs, samedis, dimanches et jours fériés et les tranchées seront remblayées tous les soirs.

Ampliation sera transmise à :

M. l'Officier commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise

Mme DE OLIVEIRA Aude, société SEI

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait au Mont Saint Adrien, le 05 - 09 - 2022

Le Maire, Jean-Philippe AMANS

